



Factsheet sur le programme de développement rural 2014-2020 de Castilla – La Mancha (Espagne)

Le Programme de développement rural (PDR) de Castilla la Mancha, adopté par la Commission européenne le 30 octobre 2015, a été modifié pour la dernière fois le 14 février 2020. Ce programme se fonde sur les priorités de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Au service de cette stratégie, le programme mobilise 1 478 millions € de fonds publics disponibles pour la période 2014-2020 dont 1 147 millions € du budget de l'UE et 331 millions € de contreparties nationales.

Le programme soutiendra des **projets de modernisation pour environ 3 500 exploitations agricoles** et **761 projets de transformation et de commercialisation de produits alimentaires**. Il visera en outre **l'installation de 2 300 jeunes agriculteurs** afin de garantir le renouvellement générationnel. Castilla – La Mancha poursuivra son effort en faveur de la **conversion et le maintien des exploitations à l'agriculture biologique** en y consacrant **244 millions € pour 366.000 ha**; il s'agira aussi de structurer ce secteur présentement atomisé en promouvant la coopération entre ses acteurs. Le **patrimoine naturel forestier** qui couvre 45% du territoire **mobilisera près de 30 % du budget**, notamment pour des opérations de **prévention des incendies de forêt et de renforcement de ces écosystèmes**. Enfin, **134 millions sont retenus pour** être utilisés via **l'approche ascendante LEADER** qui ambitionne de couvrir tout l'espace rural et touchera 62 % de la population; **2 000 nouveaux emplois** sont espérés.

Le développement rural est le deuxième pilier de la Politique Agricole Commune, mettant à disposition des États membres une enveloppe financière européenne pour gérer des programmes cofinancés, au niveau national ou régional, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Au total, 114 programmes sont prévus dans les 27 États membres et 4 au Royaume-Uni. Le nouveau règlement de développement rural pour la période 2014-2020 identifie six priorités socio-économiques et environnementales, parmi lesquelles les programmes établissent leurs objectifs stratégiques, les mesures mises en œuvre pour les atteindre et les résultats escomptés. En outre, afin de mieux coordonner les actions et de maximiser les synergies entre les différents fonds européens structurels et d'investissement (FESI), un Accord de Partenariat a été convenu avec chaque État membre pour développer la stratégie pour les investissements financés par l'UE.

1. SITUATION ET ENJEUX

En Espagne, 18 PDR (un programme national et 17 régionaux) œuvrent à la réalisation de la politique de développement rural de l'Union européenne. Les éléments communs aux programmes sont présentés dans un cadre national. En outre, le Réseau rural national fournit des fonds pour la mise en réseau des agents de développement rural en Espagne.

Le programme couvre l'ensemble du territoire de Castilla – La Mancha, d'une surface de 79 462 km², ainsi qu'une population d'environ 2,1 millions d'habitants (en 2013). Avec une densité de population de 27 habitants au km², sensiblement inférieure à la moyenne espagnole qui est 92 habitants au km², Castilla – La Mancha conserve un caractère rural marqué : 90 % de la population vit en zone rurale ou intermédiaire; des 919 communes, 843 ne comptent pas 5 000 habitants. La région connaît, depuis 2013, un léger déclin démographique dû à une émigration des jeunes.

La valeur ajoutée brute de l'économie régionale se distribue entre le secteur tertiaire (60%), le secteur secondaire (33,3%), et le secteur primaire (6.6%). Le taux d'emploi masculin est de 57 %, le féminin de 43 %. Le sous-emploi chronique, qui touche surtout les femmes et les jeunes, augmente et le taux de chômage officiel atteint 30 % (le double pour les jeunes).

120 000 exploitations, d'une taille moyenne de 33 ha se partagent un peu plus de 4 millions d'hectares de surface agricole utile – la moitié du territoire régional - et mobilisent plus de 300 000 emplois. A peine 8% des agriculteurs ont moins de 40 ans; la relève générationnelle pose un sérieux défi au secteur. Le taux d'endettement des exploitations est de 69 % du revenu annuel. Quant aux productions, Castilla – La Mancha se distingue par l'importance de l'orge, de la vigne et de l'olivier. L'élevage est en perte de vitesse, surtout dans sa branche ovine et caprine, traditionnellement importante. Presque 6 % de la SAU est convertie, ou en cours de conversion, à l'agriculture biologique en 2013, près du double qu'en 2010. Cette évolution forte s'inscrit dans un mouvement stratégique de valorisation des appellations et signes distinctifs de qualité (fromage, ail, safran, etc.). La transformation agro-alimentaire occupe le quart des emplois industriels mais la filière de commercialisation est encore mal structurée. En effet, l'industrie agro-alimentaire régionale se compose principalement d'indépendants et de petites entreprises qui ont accompli de grands efforts pour se moderniser et s'adapter au marché actuel mais ces efforts doivent être poursuivis.

45 % du territoire régional est forestier, mais avec seulement 200 petites entreprises forestières qui exploitent le bois, il s'agit avant tout d'une réserve de biodiversité. Le développement du tourisme cynégétique est présenté comme un atout dans ce contexte. Castilla – La Mancha subit, en moyenne, 200 incendies forestiers par an.

Le quart du territoire est classé au titre de la biodiversité (Espace naturel protégée ou Natura 2000) mais si on ne tenait compte que de la forêt, ce serait la moitié. 74 plans de gestion couvrent tous ces territoires. L'ensemble s'inscrit dans un Plan de conservation du milieu naturel. Castilla – La Mancha se distingue notamment par l'importance de ses zones humides (refuge de l'avifaune) et ses systèmes sylvo-agro-pastoraux dit de *dehesa*. Les populations d'espèces d'oiseaux liées au milieu agricole (espèces steppiques) sont en déclin constant.

Sept bassins hydriques espagnols se chevauchent sur le territoire de Castilla La Mancha (Tage, Guadiana et Segura sont les plus importants). Ils présentent 482 masses d'eau souterraines et 72 superficielles. Plus de la moitié de ces masses déclarent un état insatisfaisant. Les bassins du Guadiana et du Segura sont les plus mal classés. L'usage excessif d'engrais et de pesticides par l'agriculture en est la principale cause. En contrepoint de ce constat négatif, Castilla – La Mancha se distingue par une bonne qualité de l'air et des émissions de gaz à effet de serre faibles.

Les zones rurales de Castilla – La Mancha présentent un retard important de développement économique et social, causé par un défaut d'accessibilité qui conduit à un vieillissement de la population, à moins d'emplois et à une moindre qualité de vie

2. COMMENT LE PDR REpond AUX ENJEUX

Pour répondre aux défis à relever, le PDR s'articule autour de 6 priorités européennes de développement rural, dont les plus importantes sont ici la **priorité 4 – restauration, préservation et renforcement des écosystèmes**; viennent ensuite, à égalité, les **priorité 2 - améliorer la viabilité et la compétitivité des exploitations agricoles** et **priorité 3 - organisation de la chaîne alimentaire, transformation et commercialisation**.

Les objectifs et cibles des priorités principales sont résumés ci-après :

Transfert de connaissances et innovation

L'innovation s'entend au sens large: introduction de nouvelles méthodes de production ou la commercialisation d'un produit, ouverture de nouveaux marchés ou de nouvelles sources d'approvisionnement, la création d'une nouvelle organisation de l'entreprise, l'introduction de nouvelles technologies ou de technologies déjà connues ou évolution des compétences des personnels. Elle ne se limite pas à la simple intégration des technologies dans les processus de production.

L'industrie agro-alimentaire régionale se compose principalement d'indépendants et de petites entreprises qui ont accompli de grands efforts pour se moderniser et s'adapter au marché actuel. Ces efforts doivent être poursuivis. La coopération vise à intégrer et améliorer les relations entre les acteurs impliqués qu'ils soient producteurs, transformateurs, institutions publiques et privées, etc., facilitant ainsi l'intégration de groupes de recherche afin d'innover dans la production primaire.

Les activités de formation sont destinées aux exploitants agricoles confrontés à des coûts d'exploitation qui freinent leurs capacités de développement dans un contexte compétitif. Elles renforceront les compétences et connaissances nécessaires à l'amélioration de la productivité agricole (organisation, méthodes de production, les machines, les cultures, etc.). Ce volet visera les jeunes agriculteurs en particulier. Il s'agira aussi de relever les défis de la conservation et la gestion des ressources naturelles et la valorisation du patrimoine naturel pour la diversification des activités. Ainsi, les participants aux opérations agro-environnementales seront dûment formés, tout comme les investisseurs dans le domaine de l'irrigation.

75 000 participants aux formations et 43 projets de coopération sont envisagés.

Viabilité et compétitivité des exploitations agricoles

Classiquement, l'amélioration de la performance globale, la durabilité et la compétitivité des exploitations passe par un soutien important aux investissements individuels (3 500 projets) ou d'infrastructures agricoles d'usage collectif. L'accent sera notamment mis sur l'amélioration de la qualité des produits, l'homogénéisation et la diversification de la production pour l'adaptation aux demandes du marché (classification, l'emballage, la transformation des produits de la ferme) et, le cas échéant, aux normes de qualité sous appellation.

Le soutien à l'installation de 2 300 jeunes agriculteurs doit atténuer la sous-représentation des jeunes dans les exploitations agricoles en Castille-La Mancha et permettre le changement de génération. L'efficacité de cette action dépendra de la formation et du conseil proposés conjointement. Un soutien spécifique à l'investissement complétera le dispositif (1 400 projets).

Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles

Castilla - La Mancha s'engage pour la promotion de ses produits régionaux et une industrie compétitive et durable. 1 400 agriculteurs seront incités à se joindre aux dispositifs d'appellation de qualité différenciée afin d'accroître la valeur ajoutée de la production agricole. 1 700 éleveurs ovins s'engageront aussi dans l'amélioration du bien-être animal.

Il s'agit aussi de remédier à la fragmentation de l'industrie, avec le regroupement et l'intégration des producteurs dans la chaîne alimentaire, notamment par le soutien à la création de 33 organisations de producteurs et de 75 projets de coopération locale entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement (circuits courts).

Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et la forêt

L'importance du patrimoine naturel forestier de Castilla - La Mancha suffit à expliquer le poids budgétaire de ce domaine dans le PDR (presque 30% de la dépense). Il s'agira d'abord de prévenir les risques liés aux catastrophes, les incendies en particulier, et restaurer la biodiversité détériorée par des opérations de reboisement avec des essences adaptées aux biotopes. La couverture végétale des sols sera ainsi maintenue. Des actions seront également entreprises pour renforcer la richesse et la résilience des écosystèmes forestiers. La gestion appropriée des forêts classées sous Natura 2000 participera aussi à cet effort. Enfin, il est entendu qu'une forêt en bonne santé participe au bon fonctionnement du cycle de l'eau.

La bonne gestion des zones Natura 2000, dépend aussi de l'implication des acteurs de terrain. Pour la première fois, 48 millions € d'aides sont prévus pour compenser les inconvénients des restrictions inscrites dans les plans de gestion ou d'instruments équivalents. Ainsi, les agriculteurs, actifs dans des zones de protection spécifiques seront incités à veiller à la préservation des oiseaux (l'avifaune des steppes en particulier) et enrayer leur déclin.

La restauration et la préservation des écosystèmes agricoles exigent une évolution des pratiques culturales qui orientent les systèmes de production vers une gestion durable des ressources. Le fait le plus marquant est l'importance prise par les surfaces converties à l'agriculture biologique; c'est le fruit d'un effort entrepris durant la programmation précédente qui mobilisera encore 16% du budget au profit de 366 000 hectares. Par ailleurs, rappelons le rôle des formations et des conseils sur les engrais et

les pesticides pour sensibiliser les agriculteurs aux effets de l'activité agricole sur les ressources hydriques régionales. Cette évolution vers une agriculture moins agressive limitera, sans doute, la contamination des masses d'eau par les pesticides et les engrais azotés.

D'autres formes de contrats agro-environnementaux participeront à la préservation de la biodiversité. Des apiculteurs seront rémunérés pour leur contribution au maintien de la flore entomophile, sur 180 000 hectares, en dehors des zones habituelles de production. Des actions seront également entreprises pour limiter l'érosion des sols des grandes cultures.

Le programme contribuera aussi au maintien de systèmes d'élevage extensif liés aux pâturages naturels et participera à la protection de races animales et de variétés végétales exposées au risque d'érosion génétique. La conservation de la ressource génétique mobilisera d'ailleurs 3 millions d'euros.

D'une manière ou d'une autre, un cinquième des exploitations agricoles aura souscrit à un à contrat agro-environnemental.

Efficacité des ressources, énergies renouvelables et protection du climat

Les projets d'investissement seront évalués sur leur sobriété en eau et en énergie ou le fait qu'ils portent sur l'utilisation ou la production d'énergie renouvelable. Ces projets seront privilégiés, éventuellement par un taux de soutien plus élevé, dans le but de contribuer à la mise en œuvre des systèmes plus efficaces dans l'utilisation de l'énergie et d'améliorer aussi la performance économique de l'agriculture régionale. L'élevage est plus particulièrement visé : le programme prévoit le soutien à 100 projets pour le renforcement des structures de stockage du fumier et la construction de digesteurs anaérobies pour la production de biogaz.

La modernisation et l'amélioration des systèmes d'irrigation existants – plus de 500 projets sur près de 10 000 hectares – seront également promues afin de contribuer aux objectifs des plans de gestion issus de la Directive cadre eau qui visent une amélioration de l'état des masses d'eau.

Le changement climatique est une menace majeure pour le développement durable de l'agriculture régionale. Les actions en faveur de l'entretien et la croissance des forêts les protégeront contre les événements qui affectent ce patrimoine naturel. Elles contribueront en outre à la capture de carbone et préserveront le paysage.

Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales

Le développement des services de base, entre autres, pour les loisirs et la culture, sera soutenu. Le développement local participatif et endogène sera promu via la méthode de l'approche LEADER. L'entretien et la réhabilitation du patrimoine rural, améliorera l'attractivité et la qualité de vie des habitants et servira à ralentir le processus de dépeuplement; la protection du patrimoine naturel sensibilisera la population sur la conservation et l'amélioration des ressources naturelles. La valorisation du patrimoine culturel, historique et naturel s'inscrit dans une vision de promotion du tourisme créateur d'emplois.

La diversification de l'économie rurale doit compenser le caractère saisonnier de l'activité du secteur primaire, créer des emplois et améliorer la qualité de vie dans les zones rurales en favorisant le développement territorial diversifié. Le PDR soutiendra aussi les projets de diversification depuis la ferme et la création de PME en dehors du secteur primaire, en soutenant directement les porteurs de projet. La création de 2 000 nouveaux emplois est ainsi espérée.

Enfin, Castilla – La Mancha a décidé d'impliquer son programme de développement rural dans les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) qui mobilisent l'ensemble des Fonds Européens d'Investissements Structurels. Il s'agit de renverser autant que possible certains déséquilibres structurels entre les territoires, tels que la forte dispersion territoriale, la faible densité de population, les difficultés orographiques, la haute ruralité, le chômage élevé, le vieillissement de la population et le dépeuplement. Cinq zones sont identifiées par rapport à l'acuité de ces handicaps et seront priorisées pour le bénéfice des mesures du PDR.

Les mesures les plus importantes du programme sont les suivantes (entre parenthèses la proportion de l'enveloppe financière totale du programme):

- Mesure 8 (forêt) : 391,683,564 € (27%)
- Mesure 4 (investissements) : 342,684,903 € (23%)
- Mesure 11 (agriculture biologique) : 243,951,893 € (16%)
- Mesure 19 (LEADER) : 134,412,292 € (9%)

Annexe 1: Distribution indicative des ressources du PDR Castilla – La Mancha et indicateurs cibles

Priorités et cibles	Mesures	Dépense publique totale (€)	%
Priorité 1: transfert de connaissances et innovation			
<u>1A</u> : favoriser l'innovation, la coopération et le développement des connaissances ▶ <u>1,29%</u> des ressources du PDR allouées aux mesures 1, 2 et 16	01. Connaissances 02. Conseil 16. Coopération		
<u>1B</u> : renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation ▶ <u>43 projets</u> de coopération	16. Coopération		
<u>1C</u> : formation ▶ <u>75 000</u> participants formés	01. Connaissances		
Priorité 2: viabilité et compétitivité des exploitations, gestion durable des forêts		213 195 009	14,42
<u>2A</u> : modernisation, compétitivité et restructuration des exploitations agricoles ▶ <u>2,86%</u> des exploitations bénéficiant de soutien pour leur modernisation et développement	01. Connaissances	980 842	0,07
	02. Conseil	1 918 529	0,13
	04. Investissements	74 458 804	5,04
	16. Coopération	116 678	0,01
<u>2B</u> : rénovation générationnelle ▶ <u>1,47%</u> d'exploitations gérées par de jeunes agriculteurs bénéficiant de soutien à l'installation	01. Connaissances	772 443	0,05
	02. Conseil	804 800	0,05
	04. Investissements	42 836 579	2,90
	06. Développement exploitations agricoles et entreprises	91 306 333	6,18
Priorité 3: organisation de la chaîne alimentaire, transformation et commercialisation		155 242 304	10,50
<u>3A</u> : valeur ajoutée des produits agricoles par la transformation, amélioration de la commercialisation ▶ <u>1,14%</u> d'exploitations percevant un soutien afin de participer à des schémas de qualité ▶ <u>25,04%</u> des industries agroalimentaires bénéficiant de soutien pour la commercialisation	01. Connaissances	561 359	0,04
	03. Systèmes de qualité	7 608 000	0,51
	04. Investissements	120 573 551	8,16
	09. groupements et d'organisations de producteurs	7 935 556	0,54
	14. Bien-être animal	14 500 000	0,98

et transformation	16. Coopération	1 772 251	0,12
<u>3B</u> : Gestion des risques ▶ <u>0,82%</u> d'exploitations participant à des projets de coopération	16. Coopération	2 291 587	0,16
Priorité 4: restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie		712 288 370	48,18
4A : biodiversité ▶ <u>22,48%</u> des surfaces agricoles sous contrat ▶ <u>0,35%</u> des surfaces forestiers sous contrat	01. Connaissances	1 900 691	0,13
	02. Conseil	2 074 195	0,14
	04. Investissements	10 338 484	0,70
	07. Services de base	1 300.000	0,09
	08. Forêt	256 029 583	17,32
4B : gestion de l'eau ▶ <u>18,01%</u> des surfaces agricoles sous contrat ▶ <u>0,13%</u> des surfaces forestiers sous contrat	10. Agri-environnement-climat	84 020 578	5,68
	11. Agriculture biologique	243 951 893	16,50
	12. Natura 2000 et DCE	48 210 755	3,26
	13. Zones à contraintes naturelles	61 254 268	4,14
4C : gestion du sol ▶ <u>18,01%</u> des surfaces agricoles sous contrat ▶ <u>0,13%</u> des surfaces forestiers sous contrat	15. Forêt - environnement	2 936 000	0,20
	16. Coopération	271 923	0,02
	Priorité 5: promouvoir l'efficacité des ressources		182 896 460
5A: utilisation efficace de l'eau ▶ <u>2,44%</u> de terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace	01. Connaissances	377 393	0,03
	02. Conseil	760 328	0,05
	04. Investissements	42 218 418	2,86
	16. Coopération	136 128	0,01
5B: utilisation efficace de l'énergie ▶ <u>14 392 496 €</u> d'investissements total	01. Connaissances	283 990	0,02
	04. Investissements	6 576 620	0,44
	16. Coopération	680 624	0,05
<u>5C</u> : énergies et ressources renouvelables ▶ <u>2 291 075 €</u> d'investissement total	04. Investissements	1 154 949	0,08
	16. Coopération	272 250	0,02
<u>5D</u> : réduction GES et	01. Connaissances	283 989	0,02

ammoniaque ▶ <u>1,69%</u> d'UGB concernées par investissements ▶ <u>0,02%</u> des surfaces agricoles sous contrat	04. Investissements	1 154 949	0,08
	16. Coopération	136 124	0,01
<u>5E</u> : conservation et séquestration du carbone ▶ % of agricultural and forest land: 1,56	08. Forêt	128 724 572	8,71
	16. Coopération	136 124	0,01
Priorité 6: développement économique, inclusion sociale		197 041 404	13,33
<u>6A</u> : création d'emplois ▶ <u>51</u> emplois créés	01. Connaissances	1 196 389	0,08
	04. Investissement	43 372 549	2,93
	08. Forêt	6 929 410	0,47
<u>6B</u> : développement local et LEADER ▶ <u>62,07%</u> de la population rurale bénéficiant de stratégies de développement local ▶ <u>16%</u> population rurale bénéficiant de services et infrastructures améliorés ▶ <u>1 969</u> emplois créés dans le cadre des projets LEADER	01. Connaissances	256 237	0,02
	07. Services de base	10 874 528	0,74
	19. LEADER	134 412 292	9,09
Assistance technique		13 482 815	0,91
Mesures transitoire		4 127 717	0,28
Dépense publique totale (€)		1 478 274 078	100